

10 ÉTAPES POUR RÉUSSIR VOS CONSULTATIONS !

Vous avez rendez-vous chez votre généraliste ou chez un autre prestataire de soins (spécialiste, dentiste, kiné...) ? Appliquez nos dix étapes pour réussir vos consultations.



NE MANQUEZ PAS L'ÉTAPE 7 !

Alt 



La solidarité, c'est bon pour la santé.

ÉTAPE 1 : Vous préparer

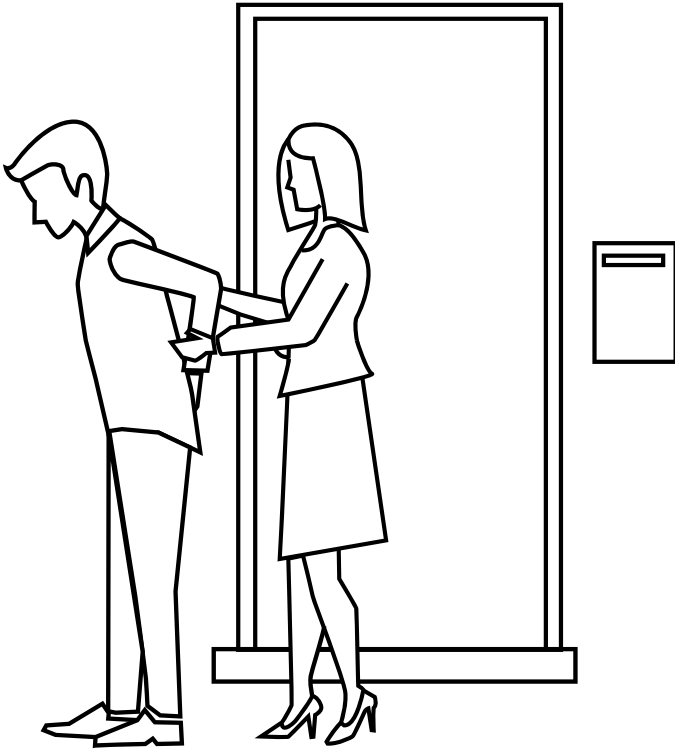


Vous préférez ne pas vous laisser surprendre par les tarifs de votre prestataire de soins ? Commencez par vérifier s'il pratique les tarifs conventionnés*.

Ensuite, prenez rendez-vous et préparez votre visite :

- Notez les points que vous souhaitez aborder : vos symptômes, le moment où ils sont apparus voire lorsqu'ils s'intensifient, les médicaments que vous prenez, les questions que vous vous posez...
- Listez également les informations que vous avez déjà trouvées.

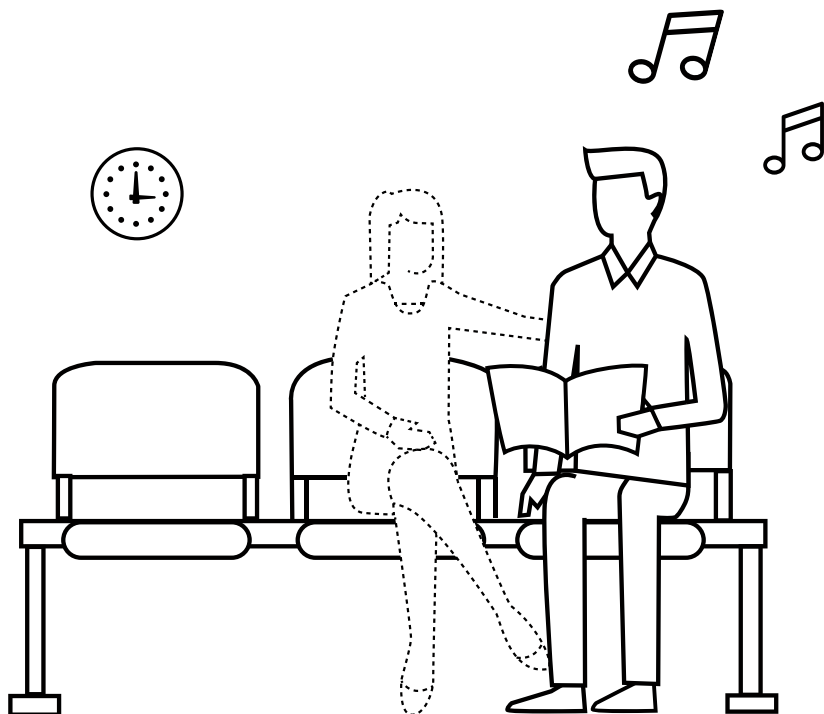
ÉTAPE 2 : Vous faire accompagner



Si vous le souhaitez, faites-vous accompagner par une personne de confiance lors de la consultation ou du traitement.

- Ce soutien est apprécié par de nombreux patients, surtout si un diagnostic défavorable devait être annoncé.
- Votre prestataire de soins considère souvent d'un bon œil la présence d'une personne à même de vous soutenir et de prendre un peu de recul sur le plan émotionnel.

ÉTAPE 3 : Patienter dans la salle d'attente



Présentez-vous à temps à votre rendez-vous et n'oubliez pas votre carte d'identité.

- Tentez de vous détendre dans la salle d'attente en lisant un magazine, une brochure ou en écoutant de la musique.
- Ayez confiance en votre prestataire de soins, il est là pour vous aider.

ÉTAPE 4 : Expliquer la raison de votre venue



- Expliquez vos symptômes.
- Écoutez les réponses.
- N'hésitez pas à prendre des notes.

ÉTAPE 5 : Poser des questions



Demandez des explications complémentaires si vous estimez que certains points méritent d'être clarifiés.

- Osez, par exemple, demander ce qu'implique votre problème de santé, quels sont les avantages et les inconvénients des traitements envisagés, ce à quoi vous devez prêter attention (ex. mode de vie ou médicaments) et si d'autres traitements sont envisageables.
- N'hésitez pas à demander pourquoi des examens complémentaires sont nécessaires et quelle est la cause de votre problème de santé.

ÉTAPE 6 : Se demander si tout est clair



Vérifiez que vous avez bien compris les informations.

- Répétez avec vos propres mots ce que vous a dit le prestataire de soins et demandez si c'est correct.
- Demandez de répéter l'explication que vous n'auriez pas comprise.
- Vous pouvez noter les informations reçues oralement ou demander à votre prestataire de le faire.

ÉTAPE 7 : Le coût de votre traitement



Souhaitez-vous savoir combien coûtera votre traitement ?

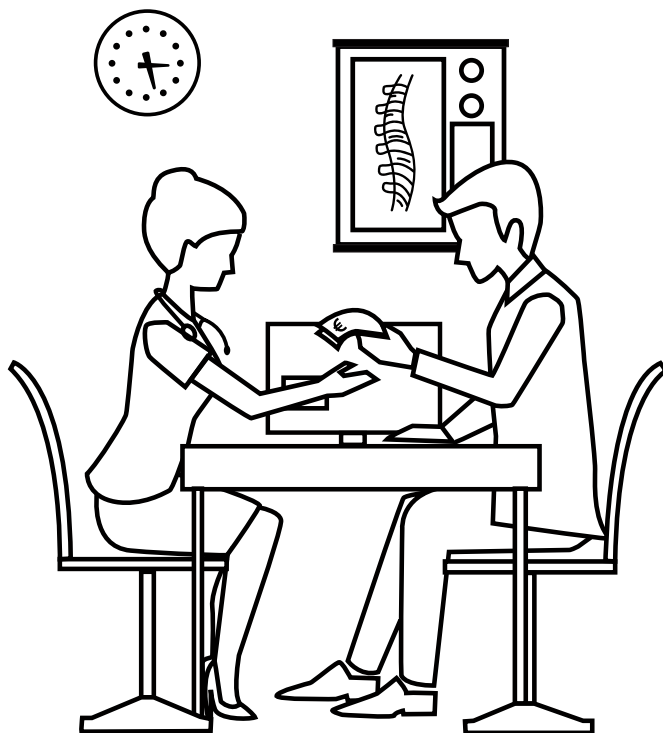
- N'hésitez pas à en parler avec votre prestataire de soins. Renseignez-vous également sur les alternatives de traitement et sur leur coût.
- En cas de renvoi vers un autre professionnel de la santé, vous pouvez toujours demander à être orienté uniquement vers un professionnel qui pratique les tarifs conventionnés*.

ÉTAPE 8 : Un doute ? Une dernière question ?



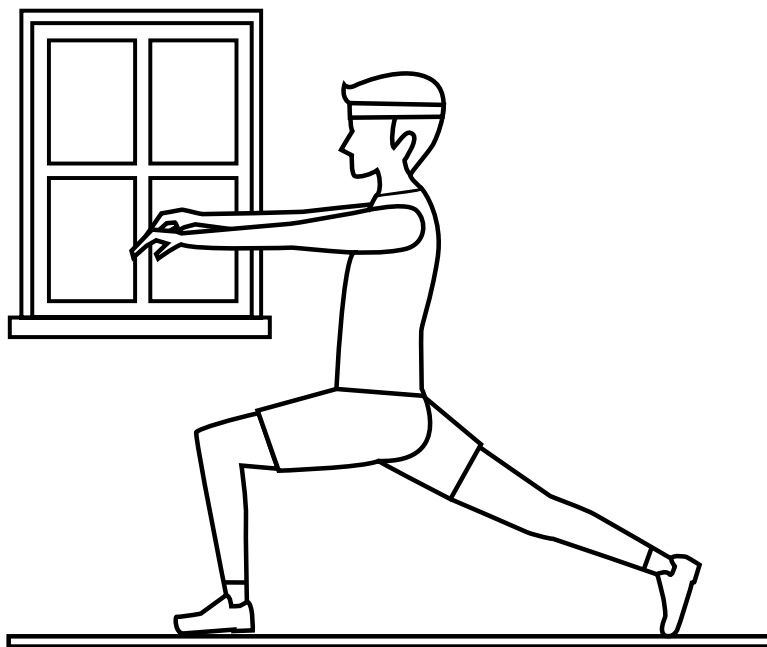
- S'il vous reste des questions à la fin de la consultation, n'hésitez pas à les poser.
- Vous préférez chercher un complément d'informations à la maison ? Demandez des sources d'informations fiables (ex. sites internet sérieux).
- Demandez enfin comment vous pouvez contacter votre prestataire si vous pensez à d'autres questions une fois rentré chez vous.

ÉTAPE 9 : Payer



- Payez-vous votre rendez-vous en cash ou par carte ? Assurez-vous de demander un reçu. Payez-vous par virement ? Votre extrait de compte aura alors valeur de reçu.
- Vous avez à tout moment (même lors de la prise de rendez-vous) le droit de demander des informations concernant le coût du traitement, de l'examen, de la consultation...
- Le prestataire pourra vous dire ce pour quoi vous payez et quel montant vous sera remboursé par la mutualité.

ÉTAPE 10 : Suivre les prescriptions



Respectez les prescriptions faites par votre prestataire de soins et suivez ses recommandations.

Bon rétablissement !

Vous avez des questions sur la facture de votre consultation ou de votre séjour à l'hôpital ? Rendez-vous sur www.mc.be/cout pour tout savoir sur le coût d'un traitement. Vous découvrirez aussi l'ensemble de vos droits en tant que patient.

Ed. resp. : Jean Hermesse, Ch. De Haecht 579, 1031 Bruxelles,

© MC - avril 2017

Altéo



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.